ROUBAIX

NOTRE CONCOURS LITTERAIRE

Le dépouillement

des solutions qui nous ont été adressées est terminé.

Après ce travail considérable, étant donné le chiffre des solutions reçues (*31.191*), et qui a été effectué avec le plus grand soin, il reste à opérer le *CLASSEMENT* de ces solutions.

Ce CLASSEMENT demandera quelques jours encore.

Demain matin

nous publierons la liste complète des

525 PRIX

à attribuer aux vainqueurs, et nous espérons pouvoir donner mardi les noms des gagnants.

Notre Nouveau Concours

Nous avons ouvert le 14 février, un nouveau concours auquel seront affectés de nouveaux prix dont le premier consiste en une somme de

Mille francs en Espèces

Deuxième prix : 300 francs en espèces.
Troisième prix : 200 francs en espèces.
Quatrième prix : 100 francs en espèces.
Cinquième prix : 50 francs en espèces.
Etc., etc.

Ce concours se divise en cinq épreuves :

La première de ces épreuves, — La Tarte aux Pruneaux — a paru le dimanche 14 février ; la deuxième, — Le Chœur des Minick's Club — a paru dimanche 21 février ; la troisième, — Le Tourniquet — a paru dimanche 28 février.

DEMAIN, nous publierons

LA QUATRIEME EPREUVE.

LE BROC

Avis important

Les solutions de ces cinq épreuves, devront nous être envoyées en une seule fois, le 20 mars prochain. Et cet envoi devra être accompagné de la série complète des 35 Bons spéciaux du Deuxième Concours, que nous publions en tête de notre deuxième page.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les numéros portant les bons déjà parus.

CHUTE DANS L'USINE

Un accident s'est produit, le 2 mars, à onze heures et demie du matin, chez M. Emile Truffaut, fabricant rue de l'Alouette.

Une éplucheuse, Marie Renard, âgée de 23 ans, demeurant 57, rue Ste-Thérèse, est tombée en glissant et s'est donné une entorse du pied.

Le docteur Delattre qui a soigné la blessée lui a prescrit un repos de quinze jours.

UNE SEXAGENAIRE BLESSEE

Jeudi soir, vers cinq heures, une ménagère, Zoé Vancommelbeke, âgée de 60 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, cour Jonville, 4, quelque peu impotente, a fait une chute dans son domicile et s'est fait une fracture compliquée de l'avant-bras droit.

Le docteur Carette qui a soigné la blessée l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez A. Motte et Cie, un homme de peine, Constant Ilion, 40 ans, rue de Constantine, 2, s'est blessé à la main gauche ; 20 jours de repos.

— Chez Motte-Bossut fils, un soigneur de batteur, Constant Deaspré, 44 ans, rue des Filatures, cour Cornille, 7, a fait une chute et s'est blessé au côté gauche ; 15 jours de repos.

— A la société anonyme « Le Travail », un peintre badigeonneur, Clairbois Emile, 32 ans, a été blessé à l'œil par de la chaux ; 3 semaines de repos.

— Chez J. Vanackère et Cie, un apprêteur, Louis Michon, 14 ans et demi, rue d'Arcole, cour Desbarbieux, 27, a été blessé au genou droit ; 10 jours de repos.

— Chez Ternynck frères, une rattacheuse, Clarisse Palmyre, 40 ans, rue Voltaire, cour Maissiaen, 7, a été blessée à l'index gauche ; 10 jours de repos.

— Chez Louis Mulliez, une tisserande, Sophie Bayart, 56 ans, rue Jeanne-d'Arc, 3, à Wattrelos, s'est blessée au pied gauche ; 25 jours de repos.

— Chez Motte-Blanchot, un homme de peine Achille Caplette, 50 ans, rue de Tourcoing, maisons Delcroix, à Wattrelos, a été blessé à la main gauche ; 15 jours de repos.

COMMISSION DEPARTEMENTALE

La Commission départementale du Nord s'est réunie, en séance ordinaire, le mercredi 2 mars et a examiné les diverses questions inscrites à son ordre du jour.

La Commission adopte d'abord le procès-verbal de la séance du 3 février ; puis elle examine les demandes de bourses et de subventions :

Bourses. — Elle accorde une bourse pour suivre, à Paris, les cours de l'Institut à M. Félix Constant, pharmacien de 1re classe, et répartit 85 bourses ou pensions pour les vieillards indigents entre les 20 communes qui n'avaient pas encore présenté de propositions. De plus, la Commission alloue une demi-bourse aux sourds-muets Denfremont, de Cambrai, et Haverbeque, d'Hazebrouck.

Subventions. — La Commission accorde ensuite les subventions suivantes : 500 francs à la Société de secours mutuelle St-Eloi, de Wavrin ; 250 fr. pour la pompe à incendie de Wervicq-Sud ; 213 francs à la commune de Wahagnies, pour incurable placé à l'hospice de Seclin ; 150 fr. au Bureau de bienfaisance de Cuvillers ; 360 fr. à la commune de Bachy, pour des travaux communaux ; 50 fr. à la Société des Anciens Instituteurs ; elle alloue enfin 500 fr. à la commune de Ferrière-la-Petite, pour la restauration des chemins vicinaux.

Chemins de fer et voies de communication. — La Commission passe ensuite à la question des voies de communication. 1. Elle autorise, en ce qui concerne les chemins de fer d'intérêt local du groupe du Sud, l'adjudication des fournitures des rails Broca et Wignolle, des marchés pour fournitures de traverses ; 2. la mise en adjudication des travaux de terrassements et ouvrages d'art ; 3. les travaux de pose de voies en accotement et en déviation, en le tracé de la variante entre Viesly et Quévy.

Questions diverses. — Après avoir adopté divers projets relatifs au tracé de chemins vicinaux et à l'entretien des routes départementales, la Commission autorise la mise en adjudication des travaux de citernage, des caves de la nouvelle prison cellulaire de Douai, travaux dont le montant s'élève à 5.880 fr.

Conférences

A la Société de Géographie : Samedi 5 mars, à 8 heures et demie du soir, par M. le docteur Jacot-Guillarmod « Un record dans l'Himalaya ».

A l'Ecole Nationale des Arts Industriels : Mercredi 9 mars, à 8 heures et demie du soir, par M. Henri Lagache, professeur « Les lois de la couleur appliquées à la teinture des étoffes ».

Caisse des Ecoles

Le Comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni hier soir, à 7 heures, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'approbation du procès-verbal de la dernière séance et du cahier des charges de l'adjudication pour la fourniture des vêtements aux enfants des écoles publiques en 1904-1905.

Théâtres et Concerts

HIPPODROME DE ROUBAIX. — Dimanche 6 mars, bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 heures.

L'*Enfant du Miracle*, comédie en 3 actes ; la *Famille du Brosseur*, vaudeville en 3 actes.

Prix des places ordinaire.

THEATRE DE ROUBAIX (direction L. Couvreur) — *Demi-prix à toutes les places* ; dimanche 6 mars bureaux à 6 heures, rideau à 6 h. 1/2.

Une *Cause célèbre*, grand drame en 6 actes ; le *Paradis*, comédie en 3 actes.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 4 mars 1904

Naissances. — Robert Duhamel, boulevard d'Armentières, 82. — Raymonde Liévin, rue de Wasquehal, cour du Brondeldre, 3. — Raymonde Vandenbroeck, rue Blanchemaille. — Henri Soete, rue Blanchemaille. — Céline Dejode, rue Blanchemaille. — Françoise Vérin, rue du Congo, 20. — Yvonne Vanbellinghem, rue Makellerie, maisons Anonymes, 3.

Décès. — Antoine Peeters, 28 ans, menuisier, rue Blanchemaille, 61 bis, impasse Defaux, 4. — Célina Rasson, 47 ans, ménagère, rue Jacquart, cour Masurel, 10. — Anna Lalibert, 1 an, rue de l'Ommelet, impasse Dumas, cour Dujardin, 13. — Stéphanie Demay, 2 ans, rue des Fleurs, 73. — Andréa Magot, 16 ans, sans profession, rue du Collège, 179. — Mort-né 1.

TOURCOING

LES GENS PRATIQUES

Les frères de Saint-Michel sont des gens pratiques.

Ne doutant pas que la discussion, ouverte actuellement à la Chambre, à propos de la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste va se clôturer avant peu par un envoi de feuilles de routes pour les « chers frères » de toutes robes, ils ont décidé de prendre les devants et de « bazarder » leur mobilier de façon à simplifier totalement la mission du liquidateur judiciaire.

Leur établissement s'est transformé, depuis quelques jours, en un immense bureau de vente. Les brocanteurs et les curieux, en quête d'une bonne affaire à traiter, y défilent en nombre respectable.

C'est une vente à l'amiable, au plus offrant et au comptant, cela s'entend. Voyez les « bouquins » ! Voyez les meubles !

Certaines marchandises sont enlevées sitôt vendues. D'autres achetées également, sont laissées sur place et ne seront disponibles qu'au départ des frères.

Ces derniers ne paraissent d'ailleurs nullement affectés de ce qu'ils se verront bientôt dans la nécessité de quitter ou la soutane ou France.

Qui sait ? la loi que la Chambre va voter sera peut-être accueillie par certains d'entre eux comme une véritable loi de libération.

UN ENFANT SOUS LA GLACE

Hier matin, vers 11 heures 25, après la classe, un bambin de cinq ans, Alfred Dupont, dont les parents demeurent rue de Baisieux, 43, s'amusait à glisser sur un fossé gelé, rue de Nice, quand soudain la glace cédant, l'enfant disparut sous l'eau.

Il allait infailliblement périr, quand un passant, M. Cyrille Devolder, 29 ans, fileur, rue de l'Epinette, maison Tiberghien, ayant entendu des cris, accourut à son secours et fut assez heureux pour le retirer de sa situation critique.

L'enfant reçut des soins dans une maison voisine, où ses parents vinrent ensuite le chercher, sain et sauf.

MALPROPRE PERSONNAGE

Dernièrement, la police était informée qu'un individu se livrait chaque jour, au Blanc-Seau, à des gestes et actes choquant la morale. Il choisissait de préférence le moment du passage des femmes et fillettes.

Une surveillance fut exercée. Et hier, à midi, les gardes Biondel, Schiettecate et Vanhoeck surprenaient et arrêtaient le malpropre individu en pleine opération.

C'est un nommé Gustave Kint, 39 ans, charretier, originaire de Belleghem (Belgique), demeurant rue Claude-Bernard, 4.

Il sera poursuivi correctionnellement pour attentat aux mœurs.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Poullet-Sénécaux, convoyeur, un ouvrier, François Pérus, 42 ans, rue du Sentier, 12, a été blessé au pouce gauche ; 8 jours d'incapacité de travail.

— A la retorderie Duvillier, une ouvrière, Marie Debels, 19 ans, rue Fin-de-la-Guerre, a eu le médius gauche blessé par une broche ; 8 jours d'incapacité de travail.

— A la filature Legrand et Cie, un bâcleur, Hippolyte Salens, 14 ans, rue des Charpentiers à Mouscron, a eu le majeur droit pincé par la roue du chariot ; 7 jours d'incapacité de travail.

— Chez Albert Pollet et Cie, un débourreur, Alfred Bâublomme, 25 ans, rue Mirabeau, s'est fait une plaie à l'index gauche ; 8 jours d'incapacité de travail.

Chambre syndicale des Mécaniciens

La Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Tourcoing organise, pour demain dimanche 6 mars, à quatre heures précises du soir, un grand concert au bénéfice de sa caisse de secours.

Ce concert aura lieu au siège du Syndicat, chez M. Noël Vantiéghem, rue Carnot, 4.

En voici le programme :

Première Partie. — 1. Orchestre ; 2. Torquemada, air pour baryton, par M. D'Henri ; 3. Air varié pour clarinette, par M. Delvoye ; 4. Veux-tu, air pour basse, par M. G. Bonte ; 5. Grand air pour baryton, par M. Vanamof ; 6. Le Cid, air pour ténor, par M. L. Guilbert ; 7. Scène comique, par M. Henri Fourmentin.

Deuxième partie. 1. Orchestre ; 2. Sérénade à Ninon, air pour baryton, par M. G. Roussel ; 3. Les Roses, par Mlle Créton ; 4. La Berceuse de Jocelyn, air pour ténor, par M. L. Guilbert ; 5. Jean de Nivelle, air pour baryton, par M. D'Henri ; 6. Scène comique, par M. Fourmentin ; 7. Saynette-Bouffe, par MM. Paul Dervaux et France D...

Le piano sera tenu par Mlle Mathon.

L'entrée sera gratuite sur la présentation de deux billets de tombola. Le tirage se fera à l'issue du concert.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

(Direction A. Bourdette)

Le dimanche 6 mars : Bur. à 2 h. 1/2 : Rid. à 3 h. — Matinée donnée par la troupe du Grand Théâtre de Lille, avec le concours de Mlle Anny Goët, M. Richard, Mlle Cheylens, première représentation de *La Fille de Mme Angot*, opérette en 3 actes paroles de MM. Silbaudin, musique de Ch. Lecocq. Orchestre du Grand Théâtre de Lille, sous la direction de M. Paul Laigre, 2e chef d'orchestre.

Prix des places : Fauteuils, 3 fr. — Parquets : 2 fr. et Galeries : 1 fr.

La location est ouverte.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 4 mars 1904

Naissances. — Grauss Fernand, rue d'Austerlitz. — Castel Georges, rue de Wasquehal, 56. — Devos Maria et Bulteel Charles, rue Nationale, 2. — Desmettre Léa, rue du Clinquet, 43.

Décès. — Stekelorum Emma, 29 ans, rue Lhamand, 36. — Dejonckeer Germaine, 4 mois, rue de Coulmiers, 8. — Raulin Marcel, 5 ans, rue l'Espierre, 34. — Viemne Pierre, 84 ans, rue Gand, 29.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

CONCERT. — Le 6 mars, à 5 heures du soir, dans la salle Briffault, Grand'Place, un grand concert de bienfaisance sera donné sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, et organisé par le Comité des Ecoles, avec le concours des « Enfants de la Lyre », de la « Patriote » et de la « Chorale Enfantine ».

Premières, 1 franc. — Secondes, 50 centimes.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Fernand Hespel, rue Négrier. — Hélène Driemmels, Touquet. — Albert Delbarre, rue Vallon. — Lucienne Matto, Houzarde. — Louis Vanbeveren, rue d'Audenarde.

Décès. — Edouard Spriet, 50 ans 3 mois, tisserand, Houzarde.

LANNOY

LES LISTES ELECTORALES. — Hier le jugement pour la radiation des listes électorales a été rendu.

Huit radiations ont été décidées et deux inscriptions.

Voilà bien des dérangements pour peu de chose.

LILLE

Mystérieuse disparition

Un détournement de 1.000 francs. — Un comptable disparu. — Est-ce une indélicatesse?

Un jeune homme de 17 ans, M. Edmond Dupriez, dont les parents demeurent à Saint-Maurice, 10, rue de la Madeleine, est disparu depuis le 1er mars, dans des circonstances assez mystérieuses.

Depuis une dizaine de jours, Edmond Dupriez était employé comme comptable par M. Delpy, directeur de l'agence des « Voyages pratiques », 35, rue Faidherbe.

Par son intelligence et ses manières honnêtes, le jeune homme s'était rapidement attiré la confiance de son patron. A plusieurs reprises, M. Delpy avait envoyé son commis expédier des chargements assez importants. Une fois, entre autres, une somme de 5.000 francs lui avait été remise et le jeune homme avait promptement rapporté le récipissé de la poste.

Rien ne faisait donc suspecter la bonne foi du comptable.

C'est pourquoi, le 1er mars, M. Delpy lui remit, sans la moindre arrière-pensée, une somme de mille francs et le chargea d'aller à la poste l'expédier à un commerçant de Paris.

La somme était en billets de banque de 5 et de 100 francs.

La journée se passa sans que M. Delpy vît reparaître son comptable. Le 2 mars, il fit prendre des renseignements chez les parents de Dupriez. On lui répondit que le jeune homme n'était pas rentré au domicile paternel depuis la veille au soir. Les parents très inquiets furent douloureusement stupéfaits lorsqu'ils apprirent dans quelles conditions leur fils avait disparu.

Ils ne purent croire à une indélicatesse de sa part.

M. Delpy et M. Dupriez père saisirent donc la police de l'affaire ; mais plutôt dans le but de faire opérer des recherches immédiates, ni l'un ni l'autre ne croyant à la culpabilité du jeune homme.

Jusqu'aujourd'hui, les recherches n'ont pas abouti. A la poste, où des agents se sont présentés, aucun nchargement n'est enregistré à la destination que M. Delpy avait indiquée à son comptable.

Se trouve-t-on en présence d'une indélicatesse ou d'un crime? L'enquête nous le dira.

Le jeune Dupriez est absolument imberbe ; son teint est plutôt pâle ; il a les cheveux et les sourcils châtains. Il était vêtu, au moment de son départ des bureaux de M. Delpy, d'un pardessus en drap noir avec col de velours, d'un veston et d'un gilet en cheviotte noire et d'un pantalon gris-bleu.

AUX ARTISTES LILLOIS

Le Salon Lillois va bientôt clore ses portes sans avoir obtenu tout le succès qu'il méritait.

Et pourtant les artistes de Lille ont fait cette année un gros effort pour donner à leur Exposition un cadre digne d'elle, et pour attirer chez eux le public.

A quoi tient cette indifférence pour des artistes que nos concitoyens devraient aimer et encourager à un double titre : parce que pleins de talent et de bonne volonté d'abord, — et parce que Lillois ensuite ?

On peut l'attribuer à plusieurs causes : — d'abord à l'éloignement du Palais-Rameau, ensuite et surtout à tous les événements de palpitante actualité qui sollicitent l'opinion en ce moment.

Quoiqu'il en soit les absents ont eu tort, et s'ils ont l'occasion de passer avant lundi, jour de la clôture définitive de l'Exposition dans les lointains parages du Palais-Rameau ils pourront consacrer une heure agréable à la visite des sections de peinture, d'aquarelle, de dessin et de sculpture.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Charles Lemesre, l'auteur présumé de la lâche agression dont a été victime, rue de la Plaine, il y a quelques jours, Mme Isabelle Bishof, a été interrogé, vendredi matin, par M. Parisot, commissaire de police du 7e arrondissement.

Questionné sur l'emploi de son temps dans la soirée du 1er mars, Lemesre n'a pu fournir d'alibi.

Il persiste à nier. L'enquête continue.

VOLEURS EN CAVE

Des malfaiteurs qui recherche la police se sont introduits, dans la cave de Mme Schouteten, rentière, 87, rue de Jemmapes.

Ils sont entrés par le soupirail après en avoir fait sauter la grille en coupant une maille de la chaîne qui la fermait.

Les voleurs ont dérobé une certaine quantité de victuailles et de liqueurs.

Mme Schouteten évalue à 30 francs le montant du préjudice qui lui a été causé par ce vol.

La police enquête.

CHUTE GRAVE

Gustave Tison, 24 ans, employé des postes, domicilié, 9 bis, rue des Pyramides, passait hier soir, à hauteur du square Faidherbe lorsque, faisant un faux pas, il s'abattit dans la boue.

Des passants s'empressèrent autour de lui, le relevèrent et le transportèrent dans un débit voisin.

Un médecin qui, par hasard, se trouvait aux environs fut appelé pour lui donner ses soins. Gustave Tison s'était fait, dans sa chute, une entorse au pied droit.

ARRESTATION D'UN ESCROC

La police du 2e arrondissement a arrêté un sieur Corneil Meert, 22 ans, demeurant rue de la Paix, 116, sur les plaintes de plusieurs cabaretiers des environs de la place St-Martin.

Corneil Meert qui se prétendait entrepreneur, domicilié à La Madeleine, réussissait à se faire servir, dans ces débits, des consommations qu'il ne payait pas souvent. Il avait même obtenu, plusieurs fois, de l'argent à prêter.

Corneil Meert a été déféré au parquet sous l'inculpation de grivèlerie et d'escroquerie.

AU PARQUET

M. Davaine, juge d'instruction, s'est rendu, vendredi, à l'hôpital St-Sauveur, dans le but d'interroger Deboffe, cet individu qui, on s'en souvient s'est cassé la jambe en voulant prendre la fuite, après le vol de liqueurs commis ces derniers temps, à la distillerie du Marais de Lomme.

Deboffe n'a nullement nié sa participation à ce vol. Ses déclarations n'ont rien appris de nouveau sur l'affaire.

— Hornaert qui, jeudi matin, profitait d'une absence momentanée de Mme X..., cabaretière à Thumerie, pour fouiller dans son comptoir, a été déféré au parquet de Lille, hier soir.

M. Coupillaud l'a interrogé dès son arrivée.

Hornaert a avoué sa tentative de vol. C'est un dangereux repris de justice. Il a déjà subi 12 condamnations variant de six à huit mois de prison. Il est relégable.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

UNE FAMILLE MALHEUREUSE

S'il existe à Denain, une famille malheureuse, c'est bien celle de Allard Adolphe-Désiré, au hameau de la Bacqueterie.

Le père rendait le dernier soupir le 2 mars, à 2 heures du soir, par suite d'une bronchite. Le même jour, à 11 heures du soir, c'était un enfant de deux ans qui succombait à une bronchite avec asphyxie et hier à 3 heures au matin, c'était une jeune fille de 17 ans et demi qui était également emportée d'une bronchite.

On nous apprend qu'il y a encore un enfant de 4 mois dont l'état serait presque désespéré.

Vraiment, on ne peut être plus durement éprouvé.

CONCERT. — Un premier concert organisé par la Société des Patronages laïques, aura lieu le dimanche, 6 mars, à 8 heures du soir, dans les salons de la Mairie. Programme choisi.

BLANC-MISSERON

VIOLENCES. — Le nommé Foubert Auguste, chef aux verreries, arrivait, à 1 heure de l'après-midi, à l'usine, et demandait les raisons de l'absence d'un ouvrier Delbove Jean.

Il lui fut répondu que celui-ci avait dû s'aliter en raison de coups à lui portés par le coupeur de verre Berger Florent.

Foubert, fit à celui-ci des reproches de son acte, mais une rixe s'ensuivit, au cours de laquelle il reçut un coup de bâton. Ayant repoussé Berger,

ECAILLON

PAUVRES D'ESPRIT. — Il y a quelques jours la localité fut le théâtre d'une vraie révolte de bigots et de bigottes, au sujet du départ des nonnettes. On a entendu un répertoire d'injures à l'adresse de M. Combes et du gouvernement.

La séance n'a pas pris fin sans que l'honorable instituteur ait eu sa part d'insultes. Ce ne fût que grâce à la présence de quelques fervents citoyens, si l'on n'en est pas venu aux coups. Il est vraiment à se demander quand se fera la lumière chez les peuples civilisés.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

MYSTERIEUSE TROUVAILLE. — Un agent de police, de service vendredi matin, du côté de l'entrée des Eaux, a trouvé au bord de la rivière, et retenue par les roseaux, une serviette en cuir qui contenait toute une série de volumes traitant de sujets très spéciaux, et une boîte en bois renfermant un clysopompe. Ces objets furent portés au bureau de police et M. l'inspecteur Wallerand a aussitôt ordonné de faire des recherches dans le canal, car on croit que le propriétaire de cette serviette sera tombé accidentellement à l'eau, où il se sera noyé volontairement. Peut-être s'agit-il d'un voyageur de commerce, car la boîte et son contenu étaient entièrement neufs et devaient servir d'échantillons.

POUR TRENTE FRANCS. — Il y a quelques jours, un individu correctement vêtu, et se disant employé de commerce, descendait à l'Hôtel Dumetz, place de la Station, où il se faisait inscrire sous le nom de Georges Vanneweryck, 44 ans, né à Montpellier, domicilié à Hal (Belgique). Le total des dépenses qu'il fit dans l'établissement jusqu'à hier matin, s'élevait à la modique somme de 30 francs. Or, ce vendredi matin, M. Dumetz, à qui l'on venait de signaler son client comme débiteur d'un hôtel où il avait séjourné, à Arras, monta jusqu'à sa chambre, décidé à lui demander des explications. Comme on ne lui ouvrait point, M. Dumetz fit appeler la police et l'agent qui intervint, s'aperçut, en regardant à travers la porte que le locataire essayait de se pendre à l'aide d'une ceinture attachée à un clou. Comme on menaçait d'enfoncer la porte, le désespéré renonça à son projet de suicide et se décida à ouvrir. Il fut alors appréhendé et conduit au poste de police, où il se déclara sans ressources. Il sera poursuivi pour filouterie d'auberge.

MUSIQUE MUNICIPALE. — Voici le programme du concert qui sera offert aux membres auditeurs le samedi 5 mars à 8 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de Mlle Pauline Wallerand, violoniste professeur à l'Ecole de musique d'Armentières ; de M. Georges Barrière, flûte solo des Concerts Colonne, 1er prix du conservatoire de Paris.

Première partie. — 1. Ouverture de Frithof (Th. Dubois), transcrite par Paul Cuelenaere ; 2. L'Angelus, tiré des scènes pittoresques (Massenet) ; 3. Souvenir d'Haydn (Leonard) ; 4. Fantaisie pastorale Hongroise (F. Doppler), pour flûte par M. Gl Barrière.

Deuxième partie. — 1. Divertissement des Erynnies, arrangé par Paul Cuelenaere (Massenet) ; *a.* Danse grecque ; *b.* La troyenne regrettant sa patrie, solistes, MM. Gillet Albert et F. Maréchal ; c. Final ; 2. Symphonie fantaisique, transcrite par Paul Cuelenaere (H. Berlioz) ; 3. *a.* Conte de grand'mère (Battanchon) ; *b.* Mazurka pour violon par Mlle Wallerand (Parent) ; 4. Variations sur un thème allsacien pour flûte par M. G. Barrière (Th. Boehm).

ADJUGE PAS CHER. — Mardi matin a eu lieu, au Palais-de-Justice, l'adjudication sur baisse de mise à prix des établissements et du matériel de la Société des Transports boulevard Vauban. Cette vaste et belle installation a été adjugée à Me Godefroy, avoué, pour 125.000 francs. C'est à peu près le dixième de ce qu'elle a coûté, il y a quelques années. L'usine de MM. Orquident et Pauwels a trouvé preneur à 19.300 francs.

FRESSAIN

COURAGEUX INSTITUTEUR. — Une mention honorable vient d'être décernée à M. Henneton, instituteur, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve au cours de l'incendie qui a éclaté à la brasserie Verriez.

BRUAY-SUR-L'ESCAUT

CONCERT. — Un grand concert, avec le concours des élèves et d'artistes appréciés, MM. Mousseron, le pâtre-mineur, Fontaine, Raoul, Léon, Géneux, etc., sera donné par les Ecoles laïques du Centre, le dimanche 6 mars.

En voici le programme :

Première partie. — 1. Les Brésiliennes, chœur par les élèves de l'école des Filles ; 2. Bébé, par M. Delbarre ; 3. Compliments de Normandie, par Mlle Wéry ; 4. Mousseron dans ses œuvres ; 5. Grande fantaisie pour flûte, par M. Raoul ; 6. La Coupe du roi de Thulé, par M. Fontaine ; 7. Une petite Française, par Mlle Dubruille ; 8. M. Léon, dans son répertoire. — 9. La Femme du Pêcheur, par Mme Géneux ; 10. Le bonnet d'âne, par Mlle Brocaille et Mlle Deruche.

Deuxième partie. — 1. Poète et Paysan, ouverture pour piano, par Mlles Daugniaux et Otton ; 2. Bataille d'Hondschoote, chœur par les élèves de l'école des Garçons ; 3. Loulou, par Mlle Watrin ; 4. Mousseron dans ses œuvres ; 5. Concerto en si, pour flûte, par M. Raoul ; 6. Yvonnet, par M. Demarque ; 7. Suzon en chemin de fer, par Mlle Henneuse ; 8. Arioso du Bal de Laborre, par M. Fontaine ; 9. M. Léon dans son répertoire.

Le Commissaire est bon enfant, comédie en un acte, de Courteline.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

SOLESMES

COUPS. — Le sieur Ringlet, dit « Curé gaillard » déjà poursuivi pour coups exercés sur une personne, pendant les fêtes du Carnaval est l'objet d'une nouvelle plainte déposée par une de ses voisines qu'il aurait frappée violemment à la figure.

Il doit répondre du premier de ces délits devant le Tribunal correctionnel de Cambrai.

BERMERAIN

UN RECALCITRANT. — Le sieur Louis Dupuis rebelle des chiens ; mais il ne se soucie guère des prescriptions du Préfet du Nord sur ce genre d'attelage.

Au fonctionnaire qui lui faisait remarquer son infraction à l'arrêté préfectoral il répondit sans ambages : « Je m'en f..., j'aime mieux aller en prison que de payer. »

A l'audience de simple police de la justice de Paix de Solesmes, il a fait défaut. Quatre condamnations à un franc chacune pour ses diverses infractions sont prononcées contre lui. Il est en outre condamné aux dépens.

LE CATEAU

ARRESTATION. — La citoyenne Maria Flamant a été hier arrêtée dans des circonstances singulières. Cette arrestation a provoqué un vif émoi dans la population.

On nous affirme que cette citoyenne n'a rien à se reprocher, et que cette arrestation serait la conséquence de son attitude au cours de la grève qui a actuellement lieu au Cateau. Cela ne nous surprendrait en aucune façon ; il s'est vu tant de choses arbitraires depuis deux mois au Cateau !

FONTAINE-AU-PIRE

EN MANGEANT. — Un vieillard de 86 ans, Victor Théophile, est décédé subitement mercredi, vers neuf heures du matin, dans la maison qu'il habitait rue de la Chapelle, à Fontaine-au-Pire. C'est en déjeunant, que le vieillard est passé de vie à trépas, ainsi que l'attestait la nourriture qui restait sur la table, et dont une petite partie avait seulement été absorbée.

ACCIDENT. — Mercredi vers huit heures du matin, le nommé Bricout Eugène, 17 ans, habitant chez ses parents, rue du Cimetière, était occupé à tirer du sable, lorsqu'un éboulement survint. Bricout ne put se garer à temps, et fut presque enseveli, sous la masse de sable éboulé. On s'aperçut heureusement de l'accident, et on retira aussitôt Bricout qui avait la cuisse droite cassée.

PAS-DE-CALAIS

ANGRES

UN ORIGINAL. — Les habitants d'Angres se sont bien divertis aux obsèques bizarres d'un vieil original de leur commune appelé J.-B. Carette. Bien que le sujet soit plutôt macabre il n'engendrait cependant pas la mélancolie : qu'on en juge par le testament du défunt.

Il institua en effet ses neveux légataires universels à charge par eux de faire différents legs et de régler comme suit son enterrement. Le cercueil fait de planches non équarries ni rabotées sera porté par 8 hommes ayant au bras un ruban rouge et tenant la bière par des longes neuves achetées chez Frémicourt, à Lens. Ces longes s'adaptent à des manicles constituées par des poignées de cuvelle.

Le cortège sera précédé d'un joueur de violon et d'une croix de bois non travaillé et suivi d'un groupe de joueurs de cartes chargés de jouer une partie de piquet sur son cercueil.

Celui-ci devra être jeté de toute la hauteur de la fosse. Un dîner de 35 couverts et une rondelle de bière récompenseront les assistants.

Ce programme extraordinaire a été exécuté de point en point. Aussi ce jour là les habitants d'Angres ne se sont pas ennuyés et ils ont clôturé par un bal une journée aussi gaiement commencée.

C'est triste !

CARVIN

CONTRAVENTION. — Dans l'après-midi de lundi, M. Honoré, brasseur à Douvrin, surpris, au moment où il livrait, sur le territoire de Carvin, de la bière non déclarée à l'octroi, s'est vu dresser procès-verbal par M. Delacourt, garde-champêtre et employé d'octroi.

ACCIDENTS. — Carpentier Charles, 34 ans, domestique, demeurant à Carvin, a eu le pied pris dans une roue en marche chez M. Tilman Joannes, messager, à Carvin.

Chômage dix jours.

LIEVIN

ESCROQUERIE. — Un tailleur de Liévin, Jean Bouret, se rendait chaque semaine à Roubaix afin de se procurer à meilleur compte les tissus nécessaires à la confection de costumes pour ses clients. Ceux-ci lui confiaient les fonds nécessaires et retiraient de la combinaison une sensible économie.

Malheureusement Bouret, a son dernier voyage se laissa entraîner à faire la noce et dépensa une partie des fonds qui lui avaient été confiés. Nonsaint plus revenir à Liévin il y envoya quelques pièces d'étoffe qu'il avait achetées avec le reliquat de sa bombance, et sa femme les rapporta mardi soir au commissariat de police. Elle ajouta qu'elle partait pour l'Amérique. Nous croyons plutôt qu'elle est allée rejoindre Bouret qui sans doute n'est pas bien loin.

Quoiqu'il en soit les clients de Bouret convoqués au commissariat reconnurent l'un la totalité, l'autre une partie, d'autres l'absence complète de leurs commandes.

Les sommes détournées varient entre cinquante et cent vingt francs et nombreuses sont les dupes du tailleur indélicat que la police recherche activement.

Montfort (Basses-Alpes), 6 Juin 1903.

Messieurs, Ma fillette, âgée maintenant de 3 ans 1/2, est sevrée trop tôt et, ayant été du mauvais lait, devint d'une débilité extrême. Elle ne pouvait pas marcher tellement ses petits membres étaient faibles par suite du peu de consistance des os. Votre Emulsion Scott l'a complètement changée, elle est en très bonne santé et, sans un instant de repos, joue avec ses petites camarades ce qui prouve bien la force et la vigueur qu'elle doit à votre préparation. MAGNAN.

Toutefois comme garantie absolue *contre les imitations exigez donc toujours sur chaque flacon* la marque de fabrique *ci-dessus.*

Echantillon envoyé franco contre o.5o cent. de timbres adressés à *l'Emulsion Scott* (Delouche et Cie), 356, rue St-Honoré, Paris.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 4 mars 1904

Présidence de M. SEE, vice-président.

COQUILLES DE NOEL. — 270 milligrammes par kilog. il paraît que la proportion, en chromate de plomb, dans le pain, est suffisante pour altérer la santé d'un homme. C'est cette quantité qu'on a trouvée dans les coquilles de Noël libéralement offertes à ses clients par Adolphe Philippe, marchand boulanger, à Lille, chez lequel M. Chrétien, commissaire de police, a opéré des prélèvements qui ont abouti aux constatations que nous venons de signaler.

D'où poursuites correctionnelles pour falsification de denrées alimentaires.

La chose date du 24 décembre ; depuis, à l'instruction, Philippe a prétendu n'avoir fait que suivre les.....errements de son prédécesseur, la Vve X...., ignorant que le chromate de plomb était un toxique violent.

A l'audience, coup de théâtre : la Vve X..., citée en décharge par la défense, affirme qu'elle est venue, le 24 décembre, chez son successeur Philippe, pour « donner un coup de main » à la confection des coquilles, et que, de son propre chef, elle a ajouté de « colorant » jaune au beurre, aux œufs, à la farine....

Le tribunal, sceptique, s'arrête longuement à cette déposition, qui aboutit au renvoi de l'affaire à quinzaine, sur la demande du ministère public, qui annonce son intention de co-inculper la Vve X.... dans les poursuites.

Nous tiendrons, comme lorsqu'il s'agit d'affaires de falsification, nos lecteurs au courant de ce qui interviendra.

AFFAIRES DIVERSES. — 24 heures de prison par défaut, à Alphonse Lombanez, de Lille, pour bris de clôture, au tissage Mamet, rue de Flandre.

— Louis Labbe, de La Madeleine, poursuivi pour vol, est acquitté.

— 16 francs d'amende à Emile Dhainaut et à Léonie Dejean, cette dernière avec sursis, pour adultère et complicité, à Tourcoing.

— Achille Delporte, 29 ans, journalier, à Haubourdin, a brutalisé Paul Neveu, de la même commune, 25 fr. d'amende avec sursis.

— Pour s'être servie d'un timbre de trois sous oblitéré, Julia Picavez, ménagère, à Lille, encourt 16 fr. d'amende avec sursis.

— 24 heures de prison avec sursis à Oscar Loosfeldt, 16 ans, à Roubaix, pour avoir volé cinq « masques » à la devanture des Galeries Roubaisiennes.

— Pierre Rommens, marchand de beurre à Lille a été trouvé détenteur de margarine ; 25 fr. d'amende.

— Anselme Crétal, de Lille, a obtenu chez M. Houzé, négociant en soieries, des échantillons qu'il a vendus à son profit personnel. On lui reproche aussi d'autres menus faits d'escroquerie. Le tout rapporte à Crétal 4 mois de prison avec sursis.

— Constant Déon,